

Séance ordinaire du 3 mars 2025

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
de la municipalité de Saint-Wenceslas  
tenue le 3 mars 2025 à 19h30 au centre communautaire  
Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.**

**Sont présents :**

Madame la maire suppléante : Martine Bechtold  
Madame la conseillère : Nicole Lafrance Dubord  
Messieurs les conseillers : Serge Hélie  
Jean-Marc Beauchemin

Les membres présents forment le quorum.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, maire suppléante de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution  
2025-043

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Serge Hélie**  
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, maire suppléante

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 février 2025
  - 3.2 Séance extraordinaire du 24 février 2025
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Rapport des comités
  - 5.1 Régie des déchets
  - 5.2 OMH
  - 5.3 Bibliothèque
  - 5.4 Les Aînés + MADA
  - 5.5 Loisirs
  - 5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc, assainissement
- 6.0 Revenus du 30 janvier 2025 au 27 février 2025
- 7.0 Présentation des comptes – Février 2025
- 8.0 Communication de la maire suppléante
- 9.0 Compte rendu du directeur du service incendie
- 10.0 Question du public (conseil précédent) - Suivi
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Pause-café
- 13.0 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant l'installation de compteurs d'eau
- 14.0 Entente Signature innovation de la MRC de Nicolet-Yamaska – Projet « Aménagement descente publique »
- 15.0 Nomination d'un représentant au Comité de sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 16.0 Élection du poste de Maire par cooptation
- 17.0 Nomination d'un maire suppléant
- 18.0 Destruction des archives – Liste
- 19.0 Travaux dans les emprises d'une route du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 20.0 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Séance ordinaire du 3 mars 2025

- 21.0 Coordonnatrice des loisirs – Embauche
- 22.0 Constitution du comité de démolition
- 23.0 Comité des travaux publics et des dossiers citoyens – Formation
- 24.0 FRR (Fonds régions et ruralité) volet 2 – Présentation d'un projet – Infrastructures loisirs
- 25.0 Période de questions
- 26.0 Levée de l'assemblée

**3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Séance ordinaire du 3 février 2025

Résolution  
2025-044

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin**

**Appuyée par Serge Hélie**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 tel que présenté.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, maire suppléante

Séance extraordinaire du 24 février 2025

Résolution  
2025-045

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord**

**Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2025 tel que présenté.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, maire suppléante

**4.0 CORRESPONDANCE**

Un document intitulé « Correspondance – 28 janvier 2025 au 24 février 2025 » est déposé au Conseil.

**5.0 RAPPORT DES COMITÉS**

**5.1 Régie des déchets (Serge Hélie)**

- Dépôt des états financiers 2024 : surplus de 298 816 \$ ;
- Plastique agricole blanc – Dossier chaud à la Régie ;
- Mandat à la FQM en ressources humaines pour évaluation ;
- Firme mandatée pour recrutement pour le poste de directeur général.

**5.2 OMH (Martine Bechtold)**

SANS OBJET

**5.3 Bibliothèque (Nicole Lafrance Dubord)**

- Conférence sur les finances : 6 personnes présentes ;
- Conférence autocompassion : 17 personnes présentes ;
- Lancement officiel du programme Biblioscope ;
- Exposition de livres sur l'astronomie ;
- Atelier d'écriture avec Yves P. Pelletier le 15 mars prochain ;
- Soirée Jeux de société le 20 mars prochain.

**5.4 Les Aînés + MADA (Martine Bechtold)**

- Fête de la Saint-Valentin : 102 personnes présentes ;
- Le 10 mars prochain, présentation sur la province de l'Alberta ;
- Activité Cabane à sucre le 26 mars 2025 à la Pente Douce ;
- MADA : prochaine rencontre le 12 mars prochain.

Séance ordinaire du 3 mars 2025

5.5 Loisirs (Jean-Marc Beauchemin)

- La nouvelle coordonnatrice des loisirs va débuter le 10 mars prochain;
- La patinoire est fermée vu les conditions météorologiques.

5.6 Sécurité civile – voirie – aqueduc – assainissement (Serge Hélie)

- Réparation du souffleur ;
- Réparation de la pompe incendie faite (installation d'un nouvel échangeur de chaleur et le remplacement des batteries) ;
- Lumières de rues réparées ; ils en reste quelques-unes à faire (manque de pièces).

6.0 REVENUS DU 30 JANVIER 2025 AU 27 FÉVRIER 2025

| Description                                                        | Montant       |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|
| Taxes municipales                                                  | 328 778.67 \$ |
| Droits de mutations immobilières                                   | 15 974.41 \$  |
| Permis                                                             | 40.00 \$      |
| Location centre communautaire                                      | 1 170.00 \$   |
| Vidéotron (location tour – année 2025)                             | 1 000.00 \$   |
| MRC Nicolet-Yamaska (subv. formations pompiers année 2024)         | 1 647.90 \$   |
| Entraide incendie                                                  | 903.42 \$     |
| Inscription pickleball                                             | 100.00 \$     |
| Caisse Desjardins Godefroy (remb. dépenses parc industriel – TECQ) | 481 231.00 \$ |
| TOTAL:                                                             | 830 845.40 \$ |

7.0 ADOPTION DES COMPTES – FÉVRIER 2025

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

Résolution  
2025-046

Sur la proposition de Serge Hélie  
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin

Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 28 février 2025, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

|                                                    |                                                  |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| • Comptes à payer :                                | 32 792.99 \$                                     |
| • Comptes payés :                                  | 110 787.16 \$                                    |
| • Salaires :                                       | 25 449.52 \$                                     |
| • Assurances collectives (février 2025) :          | 464.52 \$                                        |
| • FTQ (janvier 2025) :                             | 1 506.95 \$                                      |
| • Remises gouvernementales (janvier 2025) :        | 11 212.54 \$                                     |
| • Antivirus, back-up en ligne et Microsoft 365 :   | 143.03 \$                                        |
| • Emprunt Rang 9 Est :                             | 35 400.00 \$ (capital)<br>9 125.40 \$ (intérêts) |
| • Intérêts emprunt temporaire – Sentier pédestre : | 230.38 \$                                        |
| • Intérêts emprunt temporaire - PRABAM:            | 404.69 \$                                        |
| TOTAL :                                            | 227 517.18 \$                                    |

Martine Bechtold, maire suppléante

8.0 COMMUNICATION DE LA MAIRE SUPPLÉANTE

- Conseil des maires le 19 février dernier;
- Lac-à-l'Épaulé le 26 février dernier;
- Assemblée générale annuelle le 16 mars prochain de l'OBNL Le Cercle de la Forêt d'Hermann.

**9.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE  
(Jean-Marc Beauchemin)**

- 11 février 2025 : Pince de désincarcération – Autoroute 55;
- 12 février 2025 : Alarme incendie à Saint-Célestin;
- 13 février 2025 : Entraide à Saint-Léonard d'Aston;
- 19 février 2025 : Pratique – Formation sur la santé psychologique.

**10.0 QUESTION DU PUBLIC (CONSEIL PRÉCÉDENT) - SUIVI**

- Drainage Agri-Concept inc. (Route 161)  
Au niveau de l'évaluation municipale, seulement le terrain a une valeur au rôle et non la remorque. Cette remorque leur permet seulement d'avoir de l'électricité, mais n'est pas très utilisée. De plus, elle est sur roues, donc elle est considérée comme un « immeuble » déplaçable et non permanent (comme par exemple une roulotte).
- Carte BMR (Vivaco)  
La directrice générale a téléphoné au bureau de Victoriaville pour vérification. Nous pouvons, comme municipalité, être membre (part) pour un montant de 50 \$ (payable qu'une seule fois). Par la suite, selon nos dépenses, nous recevrons une ristourne annuellement. Nous sommes en attente du formulaire pour adhésion.
- Remise Harnois Énergies (\$\$\$)  
En attente d'un retour d'appel de madame Hébert.

**11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Différence de prix vidange versus récupération.
- Journal municipal.

**12.0 PAUSE CAFÉ**

**13.0 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
CONCERNANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU**

Monsieur le conseiller SERGE HÉLIE donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement concernant l'installation de compteurs d'eau.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**14.0 ENTENTE SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DE  
NICOLET-YAMASKA – PROJET « AMÉNAGEMENT  
DESCENTE PUBLIQUE »**

Considérant que la MRC de Nicolet-Yamaska a procédé à un appel de projets dans le cadre de l'Entente Signature innovation, volet projets locaux, permettant d'obtenir jusqu'à 35 000 \$ pour un projet ;

Considérant que le projet « Aménagement descente publique » correspond à l'une des trois priorités identifiées par la MRC et qu'il répond aux critères d'admissibilité de l'appel de projets;

Considérant que le projet « Aménagement descente publique » correspond à une priorité pour la municipalité afin de maintenir les milieux naturels;

Résolution  
2025-047

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin  
Appuyée par Serge Hélie**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que le conseil autorise le dépôt du projet « Aménagement descente publique »

Séance ordinaire du 3 mars 2025

d'une valeur de 19 000 \$ en sollicitant une aide financière de 15 840 \$.

Que le conseil autorise Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**15.0 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

Résolution  
2025-048

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Serge Hélie**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas nomme madame Martine Bechtold à titre de représentante au Comité de sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska.

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**16.0 ÉLECTION AU POSTE DE MAIRE PAR COOPTATION**

Résolution  
2025-049

**Sur la proposition de Serge Hélie  
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que madame Martine Bechtold soit élue au poste de Maire.

Que madame Martine Bechtold devra dans les 30 jours prêter serment qu'elle exercera la fonction de Maire conformément à la loi.

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**17.0 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Considérant que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;

Considérant que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par le maire suppléant (substitut), que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

Résolution  
2025-050

**Sur la proposition de Serge Hélie  
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que le conseil de la municipalité de Saint-Wenceslas nomme monsieur Jean-Marc Beauchemin à titre de maire suppléant (substitut au conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska).

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**18.0 DESTRUCTION DES ARCHIVES - LISTE**

Considérant que l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

Considérant que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

Considérant que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

Considérant que l'article 199 du *Code municipal* stipule que la directrice générale et greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

Résolution  
2025-051

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord**

**Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'approuver la liste de destruction des archives, telle que préparée par Chantal Dionne, directrice générale adjointe, en date du 11 février 2025 et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**19.0 TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2025, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

Résolution  
2025-052

**Sur la proposition de Serge Hélie**

**Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2025.

Que la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi sur la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**20.0 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le Rapport annuel 2024 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

**21.0 COORDONNATRICE DES LOISIRS - EMBAUCHE**

Résolution  
2025-053

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin**  
**Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**  
**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas embauche madame Solanie Carrier à titre de coordonnatrice des loisirs pour une période de probation de 6 mois à 25 heures/semaine.

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**22.0 CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

Considérant que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination des membres doit se faire par résolution du conseil municipal ;

Considérant que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

Résolution  
2025-054

**Sur la proposition de Serge Hélie**  
**Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**  
**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 263-23*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

De nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

- Nicole Lafrance Dubord, présidente
- Martine Bechtold, membre et présidente substitut
- Carole Hélie, membre

De désigner l'inspectrice en bâtiments et en environnement (Anne-Marie Désilets) étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 263-23*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

---

Martine Bechtold, maire suppléante

**23.0 COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS ET DES DOSSIERS CITOYENS - FORMATION**

Résolution  
2025-055

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord**  
**Appuyée par Serge Hélie**  
**Il est unanimement résolu par les conseillers** que les personnes suivantes fassent partie du Comité des travaux publics et des dossiers citoyens :

Séance ordinaire du 3 mars 2025

- Martine Bechtold, mairesse
- Serge Hélie, conseiller
- Jean-Marc Beauchemin, conseiller
- Alexandre Daneau, directeur des travaux publics et inspecteur municipal
- Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, maire suppléante

**24.0 FRR (FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ) VOLET 2 – PRÉSENTATION D'UN PROJET – INFRASTRUCTURES LOISIRS**

Résolution  
2025-056

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Serge Hélie**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer un formulaire de présentation pour le projet « Infrastructures loisirs » de la municipalité en lien avec le Fonds régions et ruralité – volet 2 de la MRC de Nicolet-Yamaska et de désigner madame Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataire pour ce projet.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, maire suppléante

**25.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Règlement compteur d'eau.

**26.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution  
2025-057

L'ordre du jour étant épuisé,  
**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin  
Appuyée par Serge Hélie**

Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h50.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, maire suppléante

**DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

*Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.*

\_\_\_\_\_  
Carole Hélie

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS**

*Je, Martine Bechtold, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold

\_\_\_\_\_  
Carole Hélie,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, maire  
suppléante

Séance ordinaire du 3 mars 2025